

CCI RELAIS et CCIBLE « Reprendre en Pays d'Arles »

Dispositifs d'aide à la transmission-reprise de commerces et services de proximités

Vous souhaitez faire connaître et promouvoir votre intention de transmettre votre entreprise, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles met à votre disposition :

- Un accueil-conseil,
- La promotion de votre offre avec photos (facultatif) sur un bulletin d'annonces édité trimestriellement,
- sur notre site : www.annonces-commerces.com ,
- Une mise en relation entre le cédant et le repreneur,
- Un suivi et accompagnement du repreneur.
- *Une diffusion de votre offre sur **CCIBLE**, base d'annonces de cession/reprise des CCI Rhône Alpes, en partenariat avec Arles, Avignon, Bastia, Marseille, Nice, moyennant une adhésion supplémentaire.*

Si vous êtes intéressé veuillez prendre contact avec le Pôle Création & Transmission d'Entreprises de la CCI du Pays d'Arles pour connaître les modalités d'adhésion.

Ensemble nous établissons :

- Le dossier d'adhésion, et ferons une estimation de la valeur de votre fonds à titre indicatif

Il conviendra de nous fournir :

- L'extrait KBis de moins de 3 mois,
- Photocopies complètes des trois derniers bilans d'activité,
- Photocopie du bail commercial ou du titre de propriété des murs,
- Photos de l'établissement extérieur et intérieur (facultatif)

Tarifs pour une adhésion annuelle :

160 € : adhésion CCI RELAIS »Reprendre en Pays d'Arles »

220 € : CCIBLE + adhésions CCI RELAIS « Reprendre en Pays d'Arles